

Numéro INAMI 710/707/12/000

Patient ROUSSEAUX Françoise
Date de naissance 04-01-1963
N° Patient **4477847M**

 FAQ facturation: www.chuliege.be

Téléphone : 04/323.23.49 (9h-12h et 13h30-15h30)

Email:

Vous avez une question sur le contenu de votre facture ?

df.reclamations@chuliege.be

Vous souhaitez solliciter un plan de paiement ou un report d'échéance ?

df.contentieux@chuliege.be

Exp: Domaine du Sart-Tilman B35, 4000 Liège

Maître KELECOM Tanguy
RUE DES ÉCOLIERS, 7
4020 LIEGE

N° Facture **2302016809**

N° NISS 63010410835

Date de facture 30/04/2023

Mutualité 319000 121/121

N° de Dossier 022153657K

Période de facturation 10/10/2022 au 31/10/2022

RÉSUMÉ DES FRAIS À VOTRE CHARGE

4. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)
Vos frais d'honoraires

243,27

Total des frais à charge du patient

243,27

245,25 euros sont facturés à votre mutuelle ou autre institution.

À verser sur le compte de l'hôpital : BE56096009755288

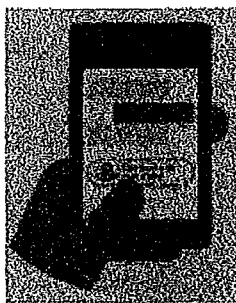
243,27

A payer avant le 30/05/2023

IBAN BE56 0960 0975 5288 - BIC : GKCCBEBB

243,27 EUR

Communication structurée : +++230/2016/80905+++



Payez facilement !

Scannez ce code via l'application bancaire de votre smartphone et payez facilement et en toute sécurité.



Un bulletin de virement traditionnel reste disponible au verso de cette page →

Patient ROUSSEAU Françoise
 Facture 2302016809

DETAIL FACTURE PATIENT

4. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Date	Code (9)	Nombre	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
Honoraires remboursables				245,25		
Honoraires entièrement à charge de la mutualité						
Honoraires partiellement à charge de la mutualité et/ou avec supplément chambre individuelle						
CHARLIER, CORINE	24/10/22	960046	1		6,63	
cystatine C	24/10/22	960046	1		26,52	
Myostatin	24/10/22	960046	1		26,52	
Intact N-terminal propeptide of type III	24/10/22	960046	1		6,63	
VITAMINE D	24/10/22	960046	1		17,00	
Sélénium						
CAVALIER, ETIENNE	17/10/22	960046	1		6,63	
VITAMINE D	17/10/22	960046	1		26,52	
Myostatin	17/10/22	960046	1		26,52	
Intact N-terminal propeptide of type III						
DENOZ, RAPHAEL	10/10/22	960046	1		6,63	
cystatine C	10/10/22	960046	1		26,52	
Myostatin	10/10/22	960046	1		26,52	
Intact N-terminal propeptide of type III	10/10/22	960046	1		6,63	
VITAMINE D	10/10/22	960046	1		17,00	
Sélénium						
DEVILLE, MARINE	17/10/22	960046	1		17,00	
Sélénium						
Sous-total 4. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)				245,25	243,27	

TOTAUX	A charge de la mutual.	A charge du patient (3)	Supplément (4)
	245,25	243,27	
TOTAL		243,27	
Restant à payer		243,27	
À verser sur le compte de l'hôpital : BE56096009755288			

- (3) La rubrique 'A charge du patient' comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des « Autres montants » (rubriques « Frais divers » et « Autres fournitures ») et montants entièrement à charge du patient pour laquelle une TVA est due (montants sans TVA).
- (4) Supplément: pour l'admission (d'un jour) avec séjour dans une chambre individuelle ce montant est attesté en plus du montant officiel pour la chambre et pour les honoraires (voir annexe à la déclaration d'admission). Le supplément pour la chambre et pour les honoraires pour les prestations effectuées par des médecins, est la conséquence du choix d'une chambre individuelle. Pour les prestations effectuées par d'autres dispensateurs, le supplément d'honoraires est la conséquence du fait que les dispensateurs ne sont pas conventionnés. Pour les autres traitements pour lesquels vous n'occupez pas une chambre, ces coûts sont la conséquence de soins dispensés par un dispensateur non-conventionné. Ces montants sont totalement à charge du patient.
- (9) Vous pouvez retrouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données 'Nomensoft' disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.

